

12 Femmes

Brèves

Après la ménopause, la marche active protège le cœur

Chez les femmes en post-ménopause, la marche régulière diminue le risque d'infarctus du myocarde. Des bénéfices rapportés à partir de 2 à 3 sorties de 40 minutes minimum par semaine. C'est du moins ce qui ressort du relevé fait par des scientifiques américains. Ils ont ainsi extrait de la Women's Health Initiative, les données de 89 000 femmes. Toutes étaient âgées de 50 à 79 ans. Il en est ressorti que " marcher au moins deux fois par semaine diminue le risque d'infarctus du myocarde de 25%".

Saunas, eau chaude... pendant la grossesse : une pratique sans risque ?

Selon des chercheurs anglais, les femmes enceintes peuvent pratiquer, sans risque, l'exercice physique dans des eaux chaudes. Mais aussi, profiter de courtes séances de saunas. Ces données contredisent les conseils actuels selon lesquels les femmes enceintes doivent éviter le stress lié à la chaleur. « Les inquiétudes viennent d'un potentiel risque cardiovasculaire lorsque la température corporelle dépasse les 39°C. » En revanche, « les recommandations ne définissent pas précisément ce lien de cause à effet. Et on sait que pendant la grossesse, la régulation de la température corporelle a tendance à s'améliorer ».

Pollution : l'exposition pendant la grossesse peut entraîner des troubles cognitifs chez l'enfant

L'exposition à la pollution atmosphérique, y compris à des niveaux inférieurs aux limitations européennes, pourrait retarder le développement cérébral chez les enfants, alerte une étude conduite par des chercheurs du Barcelona Institute for Global Health (ISGlobal). Comment savoir ce qu'il en est sur le territoire national?

Rassemblées par L.R.A.

L.R.A.
Libreville/Gabon

Il existe dans la société de nombreux partenaires discordants. L'un infecté au virus du VIH, l'autre non. Dans ces conditions, comment vivre la maladie, suivre son traitement et s'épanouir ? La question était au centre du groupe de parole du Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Nkembo récemment.

TOUT serait parti d'une situation inédite dont a été témoin le Dr Gisèle Ogouliguende Mibindzou, médecin chef du Centre de traitement ambulatoire (CTA) de Nkembo.

Elle suivait un couple de 8 enfants séro-discordant. Le mari était infecté, la femme non. Durant 3 ans, l'homme a pris soin de ne pas contaminer sa partenaire à la maladie. Mais il y a peu, lors d'un examen de routine, le Dr Ogouliguende découvre que la femme est séropositive. Preuve que son mari a été négligeant ou a cessé de protéger son épouse et lui-même. Aussi, a-t-il été décidé d'évoquer la question du vécu du VIH/Sida en couple lors des rencontres du groupe de parole.

D'abord pleins de témoignages de ces personnes qui vivent avec la maladie. Certaines ont été abandonnées par leur conjoint, d'autres ont décidé de brider leur sexualité, d'autres encore n'ont pas eu le courage d'avouer la maladie à leur conjoint(e) et certains qui l'ont avoué, font face au déni du partenaire, qui crie à tout vent ne pas être malade. Refusant parfois de faire le test pour connaître son statut sérologique.

Autant de situations non exhaustives, relatées par ceux venus prendre part à ces échanges qui se tiennent les vendredis. Autant de preuves aussi que la séropositivité est mal vécue dans de nombreux couples, toujours en activité sexuelle. Aussi, faut-il se faire accompagner, conseillent les psychologues du CTA de Nkembo. Estelle Mouloungui et Ida Tonda indiquent qu'il est

Santé

Le vécu du VIH/Sida en couple

mieux d'être 2 pour mener le combat. Car, ce qu'il faut savoir, c'est que l'autre, qui n'est pas fixé sur son statut, est plus angoissé que celui qui sait. « Il faut donc leur donner les outils. Pour ceux qui sont séro-ignorants, d'aucuns adhèrent au préservatif, d'autres pas. Et ce sont ceux-là qui ont le plus besoin du suivi du psychologue. Pour entendre leur souffrance et, en retour, les ramener à la raison.»

Il faut le préciser, dès qu'il y a une personne infectée dans un couple, il faut se protéger et ne jamais compter sur l'autre pour prendre soin de vous. La



Le groupe de parole se réunit au CTA de Nkembo les vendredis, pour un partage d'expériences sur la maladie.

réalité reste donc une certaine rigueur dans la prise du traitement ainsi que le suivi et l'hôpital. Pour ceux qui ne savent comment informer le conjoint(e), « se

rapprocher du spécialiste est l'idée car, il saura, avec des mots adéquats, porter l'information auprès de celui qui ne sait pas.» En effet, l'information parta-

gée par le couple aide à bien suivre le traitement. Lequel se prend à des heures précises. « L'autre pourra ainsi aider au bon suivi du traitement par des rappels.»

Vous l'aurez compris, chez les couples séro-discordants et même concordants, la sexualité peut continuer mais protégée par des préservatifs. La prise du traitement reste de rigueur. Et si jamais les partenaires veulent mettre en route un bébé, la chose est tout aussi possible. A condition de se faire accompagner par les spécialistes pour une procréation assistée et sécurisée.

REPUBLIQUE GABONAISE

**MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES**

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS D'APPEL D'OFFRES

No de référence : AON 02/FRN/2018/UCP-PRODECE du 07/03/2018

Fourniture mobilier de bureau

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

2. Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) par le présent Appel d'Offres invite, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de Mobilier de bureau. L'appel d'offres constitué en un lot unique comprend :

- Soixante quinze (75) Bureaux de direction
- Cinq (05) Bureaux de direction luxe
- Cinq (05) Fauteuils de direction luxe
- Quarante (40) Fauteuils de direction standard
- Vingt (20) Fauteuils opérateur
- Soixante (60) Fauteuils visiteur
- Cinq (05) Sièges poutre
- Cinq (05) Salons pour direction
- Quarante (40) Armoires basses pour rangement
- Quarante (40) Armoires hautes pour rangement
- Cinq (05) Tables de réunion composée
- Cinquante (50) chaises pour table de reunion

3. La passation des Marchés sera conduite par Appel d'offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID » édition janvier 2011, version révisée en juillet 2014 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner les Dossiers d'Appel d'Offres dans les bureaux de l'Unité de Coordination (UCP) sis au quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur) ; ou par téléphone au n° + 241/04 49 62 94/01 44 28 78 aux jours ouvrables et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique : ucp.prodecegabon@gmail.com ; bmouiri@gmail.com.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Expérience en prestations similaires les trois (03) dernières années. Le soumissionnaire devra joindre les attestations de bonne fin, les copies des marchés, ainsi que tout autre document justificatif (au moins deux marchés) ;
- disponibilité du service après-vente et du personnel clé pour la maintenance des équipements ;
- garantie des équipements ;
- disposer d'une preuve de liquidités ou de facilité de crédit (attestation bancaire).

Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **50 000 F CFA en espèces**.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse de l'Unité de Coordination (UCP) PRODECE ci-dessous au plus tard le **09 Avril 2018 à 12 heures 00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse et numéro de l'UCP mentionnée ci-dessous le **09 Avril 2018 à 12 heures 30 minutes**. Elles doivent être accompagnées d'une garantie de soumission équivalente à **2 000 000 F CFA** (garantie bancaire ou chèque certifié) délivrée par une banque ou un établissement financier reconnu.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

l'Unité de Coordination (UCP) du PRODECE
B.P. : 1269 Libreville – Gabon
quartier Haut des Gué Gué (à côté du RAPAC, ancien siège Azur)
Tél. n° 241/04 49 62 94/01 44 28 78
email : ucp.prodecegabon@gmail.com/bmouiri@gmail.com.

Précisions

Dans notre article intitulé, "Place de la femme dans la société : les acquis", paru dans l'Union du 10 au 11 mars, il a été indiqué que le Centre national d'appui aux organisations des femmes du Gabon (Cenaf-Gabon), avait recensé 80 000 fonctionnaires lors de l'étude réalisée en 2015. Le Cenaf tient à préciser qu'il n'a jamais été fait mention de ce chiffre dans l'étude en question. Par ailleurs, les 33% représentant les femmes (civils) fonctionnaires et 15% de femmes militaires, sont celles avec des postes de responsabilités ou ayant un statut chez les haut gradés de l'armée. Le tout dans la période 2010 à 2014.

Toutes nos excuses au Cenaf et à nos lecteurs.